

Conseil Communautaire
Séance du 19 Octobre 2023

Délibération N° 2023 10 085 : Finances – Budget annexe n°85605 ZAE Val du Loir – Décision modificative n°2-2023

L’an deux mille vingt-trois, le 19 Octobre à 18 heures trente
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé s’est réuni à la salle de réunion, 1 place Clémenceau | Montval-sur-Loir, sous la Présidence de M. Hervé RONCIERE ; les convocations individuelles, l’ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par la voie du courriel aux conseillers communautaires le 12/10/2023. La convocation et l’ordre du jour ont été affichés au siège de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé le même jour et au siège de chacune des Communes membres et publiés dans la presse et sur notre site internet.

En exercice	39	Présents	28	Pouvoirs	5	Votants	33
-------------	----	----------	----	----------	---	---------	----

Etaient présents :

M. Hervé RONCIERE, **Président**

Mme Claude ALLAIRE ; M. Sylvain BIDIER ; M. Francis BOUSSION ; M. Alain CHEVALLIER ; Mme Galiène COHU ; Mme Martine CRINIÈRE ; M. Pascal DUPUIS ; Mme Laure DUTERTRE ; M. Michel DUTHEIL ; Mme Monique GAULTIER ; M. Alain GUILLOIS ; M. Vincent GRUAU ; M. Dominique LANGEVIN ; M. Guy LECLERC ; M. Jérôme LEONARD ; M. Pascal MARIE ; Mme Myriam MARTINEAU ; M. Alain MORANÇAIS ; M. François OLIVIER ; M. Dominique PETER ; Mme Fabienne PINÇON ; M. Patrick RENARD ; M. Gérard RICHARD ; M. Joël TABAREAU ; Mme Catherine TRAPPLER ; Mme Agnès VERDIÈRE ; M. Philippe WEHRLÉ.

Absents/Excusés ayant donné procuration :

Absents/excusés	Pouvoir à
Sylvie CHARTIER	Jérôme LEONARD
Philippe TOURNADRE	François OLIVIER
Sabrina DUCHESNE	Hervé RONCIÈRE
Marie-France REYMOND	Michel DUTHEIL
Jean-Michel CHIQUET	Fabienne PINÇON
Claire COULONNIER	Excusée
Sabrina RAPPART	Absente
Diégo BORDIER	Excusé
Monique TROTIN	Excusée
Michelle BOUSSARD	Excusée
Bruno BOULAY	Excusé

Secrétaire de séance :

Y assistaient :

- Ophélie Rondet – Directrice Générale Adjointe

Date d’affichage, de publication ou de notification de la délibération : 20/10/2023

M. le Président expose :

Considérant qu'en raison de régularisation opérée sur le régime de TVA applicable à l'opération de construction de Loircowork, liée à la « livraison à soi-même », il y a lieu de prévoir des crédits sur les lignes concernées par cette opération ;

Considérant qu'il y a lieu également d'apporter une correction à des amortissements réalisés sur 2020 et 2021 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Communautaire
Après en avoir délibéré,

1. Autorise Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits s'équilibrant en dépenses et en recettes, constituant la décision modificative n°2-2023 sur le budget annexe n° 85605 – ZAE Val du Loir suivante :

Décision modificative n°2-2023 - Section d'investissement

Chapitre	Article	Code Opération	Libellé/motifs	Dépenses en €	Recettes en €
23	2315	2021001	Travaux d'aménagement du parking	-95 225,00	
23	2313	2018002	Régularisation TVA sur travaux de construction	92 855,00	
21	21848	2018002	Régularisation de TVA sur l'achat de mobilier	780,00	
21	21838	2018002	Régularisation de TVA sur l'achat d'équipements informatiques	1 590,00	
040	281351	/	Reprise sur amortissement antérieur		51 517,00
040	281352	/	Reprise sur amortissement antérieur	51 517,00	
				51 517,00	51 517,00

Adopté à l'unanimité.

Le Président
M. Hervé RONCIERE



Secrétaire de séance
Philippe WEHRLÉ

